

*Le Premier Ministre*

- 2 3 7 / 2 1 SG

Paris, le **23 FEV. 2021**

*Cher*

Madame la sénatrice,

Une part des crédits du plan de relance seront déployés via la commande publique (verdissage du parc automobile, rénovation énergétique de bâtiments publics, investissement en santé, etc.), qui représente déjà un volume de 100 milliards d'euros. Il est donc essentiel que les acheteurs publics mènent une politique d'achat exemplaire, en cohérence avec les objectifs du plan de relance en termes de relocalisation d'activités de production, de transition écologique et de cohésion sociale.

Depuis le début de cette mandature, le cadre juridique a évolué sous l'impulsion du Gouvernement et du Parlement pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à la commande publique et le Gouvernement a développé l'achat responsable sur le plan social et environnemental, ainsi que l'achat innovant en exploitant les potentialités du droit européen.

Des dispositions législatives et réglementaires ont été introduites pour donner des outils nouveaux aux acheteurs publics et faciliter l'accès à la commande publique de toutes les entreprises, notamment les PME, les start-ups innovantes et les acteurs de l'insertion. Pour rééquilibrer les conditions d'exécution financière des marchés publics, la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, a interdit les ordres de service à zéro euro. Des mesures de simplification pour les marchés en dessous de certains seuils ont été prises, le dispositif des achats innovants a été développé, les avances dans les marchés publics, notamment au bénéfice des PME, ont été renforcées. Le lancement par le ministère de l'économie et des finances en juillet 2019 des travaux sur les cahiers des clauses administratives générales vise en outre à généraliser l'intégration de clauses sociales et environnementales dans la commande publique.

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi ASAP, a pour sa part modifié les seuils des marchés publics pour accélérer la réalisation des marchés de travaux dans le contexte de la relance et encore renforcé l'accessibilité de ces marchés aux PME. Plusieurs parlementaires ont clairement exprimé le souhait de poursuivre ce travail pour faire de la commande publique un véritable levier du plan « France Relance ». Dans le même esprit, la Convention citoyenne pour le climat invite à davantage prendre en compte des critères environnementaux dans la commande publique.

Mme Nadège HAVET  
Sénatrice  
Sénat  
246, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Des progrès ont été constatés ces dernières années en termes d'accès des PME à la commande publique (en 2018, 61 % en nombre de contrats attribués et 32 % en montant) ou d'achat responsable (en 2018, 17,4 % des marchés publics exprimés en valeur contiennent une clause sociale et 18,6 % une clause environnementale).

Il nous faut consolider ces acquis et identifier comment accélérer les effets attendus de ces outils, auprès de tous les acheteurs publics, afin de mettre en place un pilotage stratégique de la commande publique, au service de la relance de notre économie et de la maximisation de ses impacts territoriaux, environnementaux et sociaux.

Dans ce contexte, une mobilisation interministérielle forte a été engagée, avec notamment le développement d'une stratégie pour des achats inclusifs et locaux dans la relance confiée au haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, et le pilotage des achats publics durables exercé par le Commissariat général au développement durable.

En articulation étroite avec ces travaux et dans une logique transversale, je souhaite vous confier, en binôme avec la députée Sophie Beaudouin-Hubière, une mission qui doit permettre :

- de proposer une méthode de suivi et de pilotage de ces priorités sur l'ensemble des acheteurs publics, en incluant également les collectivités territoriales et les établissements publics, pour sensibiliser tous les acheteurs publics au levier de la commande publique. Vous examinerez notamment la possibilité de mettre en place des incitations afin d'atteindre les objectifs assignés ;
- d'établir une grille d'analyse en coût complet des projets, qui ne tiendrait pas compte seulement du coût budgétaire direct afférent à la commande publique mais aussi des gains économiques et des gains indirects en termes de finances publiques pour les achats de biens et de services produits sur le territoire national, ainsi que des coûts environnementaux ;
- de proposer plus largement pour les acheteurs publics, notamment locaux, des méthodes en vue de mieux intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Sur la dimension écologique, il s'agit en particulier de développer des outils facilitant l'approche en cycle de vie des produits et services. Dans ce cadre, la mission fera des recommandations qui tiennent compte des travaux de la Convention citoyenne pour le climat et des débats parlementaires à venir sur le sujet. Pour la dimension sociale, vous veillerez à intégrer le développement en cours du marché de l'inclusion ([lemarche.inclusion.beta.gouv.fr](http://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr)) et à formuler le cas échéant des propositions complémentaires à ce dernier ;
- d'améliorer la diffusion des mesures mises en place et des bonnes pratiques d'achats, notamment en matière environnementale et en matière d'accès des PME à la commande publique ;

.../...

- de proposer enfin des évolutions, au niveau français comme européen, pour permettre à cette stratégie de commande publique active de se déployer aussi largement que possible, tout en garantissant la sécurité juridique pour les acheteurs.

Les conclusions de vos travaux, qui porteront sur l'ensemble de la commande publique, pourront être mobilisées pour la déclinaison du plan de relance. Elles viseront également à faciliter la mise en œuvre du plan national d'actions pour les achats publics durables (PNAAPD) qui aura fixé les objectifs et les actions prioritaires à conduire en faveur des achats durables pour la période 2021-2025. Ainsi votre mission viendra enrichir les initiatives déjà lancées pour accélérer l'utilisation de la commande publique comme levier des transformations économiques, environnementales et sociales.

Vous serez placées en tant que parlementaires en mission auprès de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, de Mme Elisabeth BORNE, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie et de Mme Olivia GREGOIRE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable.

Pour l'exercice de votre mission, vous bénéficierez de l'appui d'une équipe de rapporteurs, et vous pourrez faire appel aux services du ministère de la transition écologique, de l'économie, des finances et de la relance, et du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vous me remettrez un rapport intermédiaire d'ici le 31 mars 2021 et un rapport définitif pour le 31 juillet 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.

*Pou à m*



Jean CASTEX